



Association Loi 1901  
SIRET 31137122300018  
Affiliée à la Fédération Française Aéronautique N°583  
Affiliée à la Fédération Française d'ULM N° 03429  
Agréée Ministère des Transports  
Agréée Ministère de la Jeunesse et des Sports N°  
03498ET0090  
Organisme Déclaré DGAC FR.DTO.0385  
Agréée Fédération Française Handisport N° 110342515

Mauguio, le 18 décembre 2020

## Compte-rendu de la réunion du COMITE DIRECTEUR du 18 décembre 2020

*Procès-Verbal n° 244-20201218*

### Présents :

#### ➤ Membres du Comité Directeur :

Pierre **SARTRE**, Pierre **HAUBOIS**, Cyrille **CHARPENTIER**, Cyril **CARLE**, Pascal **RIDAO**, Soufiane **KANAFI-CHITI**, René **PRADES**, Jean-Marie **SUQUET**

\*Absents excusés : Damien **MENELLA**, Arnaud **MUNOZ**

#### ➤ Responsable Sécurité : Philippe **SERGENT** (SGS)

### Ordre du jour :

- Point sur l'activité au 30 novembre 2020
- Point sur les avions
- Point sur la sécurité et la formation
- Questions diverses
- Validation des nouveaux adhérents

**La réunion est ouverte à 18:00  
par Pierre SARTRE, Président**

Aéroport Montpellier - Méditerranée  
34130 MAUGUIO

☐00 33 4 67 65 59 38

secretariat@aeroclub-montpellier.org

En préambule, il est précisé que cette réunion s'effectue dans les règles de sécurité sanitaire dues au Covid.

## **1- Activité au 30 novembre 2020**

1 803 heures de vol enregistrées au 30 novembre pour un objectif annuel de 2 300 heures (2 800 heures avant la Covid-19).

## **2 - Avions**

### ***Vols***

\*Pour le moment, nous n'avons aucune indication qui nous autorise à la reprise normale des vols (cf diffusion du 16/12/2020).

Nous avons pris contact avec notre courtier en assurance afin de savoir si nous étions couverts au cas où nous effectuerions de l'instruction et si nous pratiquions des vols autres qu'en solo.

Notre courtier, la SAAM, nous a adressé le 19/12/2020 un mail où il est écrit :

« Aucune certitude quant à la prise en charge d'un sinistre en cas de non-respect des mesures sanitaires ne pouvait être annoncé mais nous disposons d'arguments solides permettant de défendre nos clients en cas de litiges »

Il est donc rappelé que si notre assureur n'honore son contrat de couverture, en cas d'accident, les victimes ne seraient pas indemnisées ; **Les familles pourraient se retourner contre vous et vos ayants droits, d'où l'importance de respecter les règles de vols.**

Pour 2021, notre courtier nous informe que le coût de notre assurance subira une augmentation de +20%. Toutes les compagnies pour l'année 2021 ont des hausses de tarif de +20 % à +100 %

### ***Maintenance***

\*Le renouvellement des CEN de trois de nos avions a été retardé suite à la visite d'un inspecteur de l'OSAC qui a spécifié que nos 3 Robins étaient équipés de phares à LED, mais qu'il n'y avait aucune trace d'installation de ces derniers sur les documents du suivi de navigabilité des appareils. (les phares à LED sont installés sur les avions depuis 6 ans et ont déjà passés 2 contrôles OSAC !!). Après intervention de notre atelier de maintenance, cette situation est maintenant régularisée, les avions sont désormais autorisés aux vols.

\*Les batteries de nos avions vont également être changées afin de répondre aux normes en vigueur.

\*Dès 2021, les nouvelles règles du suivi de navigabilité entraîneront des dépenses supplémentaires de l'ordre de 20 000€

## **3 - Point sur la sécurité et la formation**

### ***\*Sécurité :***

Il est à noter que le F-HPST a subi une perte de puissance moteur en vol (TDP en finale). Nous attendons le compte rendu du mécanicien sur l'origine de cet incident.

\*Formation :

Pascal Ridao rappelle que les vols en solo supervisés (dans le contexte actuel) ne peuvent pas être réalisés afin de garantir une sécurité optimale des élèves.

#### **4 - Divers**

\*BIA

Emmanuel Deshayes (responsable BIA) nous informe par mail que l'école "Jeu de Mail" souhaite que la remise des diplômes se déroule dans les locaux du club courant mars.

Pour le moment, et au vu de la situation sanitaire, nous décidons d'attendre l'évolution de la pandémie.

\*Procès Laudinet / Aéroclub Montpellier

Le tribunal a notifié son jugement à Madame Laudinet le 24/11/2020. Cette dernière a un mois pour faire appel de la décision.

Nous restons dans l'attente, de sa part, du remboursement des frais engagés pour notre défense à hauteur de 2 500€.

\*Clôture du compte au Crédit-Agricole

Les membres du comité directeur valident la clôture immédiate du compte bancaire du Crédit Agricole suite au paiement de la dernière échéance de notre emprunt concernant la construction du Hangar.

\*Le Président remercie le comité d'avoir pris, courant juin 2020, les bonnes mesures pour le club en mettant fin au contrat de notre salariée puisque depuis le confinement, le nombre d'heures effectuées, n'aurait pas permis de couvrir son salaire et ses charges sociales.

\*Le comité directeur est, depuis quelques temps, affecté par des comportements déplacés de certains membres du club

a) En effet, un membre du comité directeur a diffusé des éléments confidentiels (noms de membres, ainsi que le solde de leurs comptes) régis par le Règlement Général sur la Protection des Données. De ce fait, le comité directeur s'interroge à déposer plainte envers la personne ayant diffusé ces informations.

b) Le comité directeur a constaté un non-respect du vol solo (2 membres ont volé ensemble alors même qu'il est spécifié qu'en ce moment cette possibilité ne nous est pas accordée, sauf s'ils résident dans le même logement).

Un des pilotes nous a envoyé un mail indiquant qu'il vivait sous le même toit que le 2nd membre, sauf qu'après témoignage d'un membre de leur famille, il s'avère que cette déclaration est fausse.

Suite à ces attitudes déplacées, le comité directeur assure que l'application du règlement intérieur se fera désormais sans aucune dérogation. De ce fait, et comme spécifié dans le règlement intérieur, toute nouvelle inscription ou tout renouvellement d'inscription en 2021 d'un membre inscrit en 2020 devra être validé par la majorité des membres du comité directeur.

Par conséquent, chaque jeudi soir sera envoyé, par le Secrétaire Général, la liste des nouvelles inscriptions ou renouvellements d'inscription aux membres du comité directeur pour validation.

**Lors de la prochaine inscription au Club pour l'année 2021, courant décembre, il conviendra d'effectuer le règlement de la cotisation par chèque. Les prélèvements sur vos comptes pilotes ne seront plus acceptés.**

\*Pour rappel, tous les soldes de membres débiteurs sont relancés. Sans action du membre à la suite de la relance, le chèque de caution sera encaissé sous huitaine.

Le comité de direction est vraiment désolé d'être obligé d'agir de cette manière inhabituelle du fait de quelques personnes malveillantes.

## **7 - Validation des nouveaux adhérents ou renouvellement d'adhérents pour l'année 2021**

La liste des demandes d'inscription ou renouvellements des membres validés par le comité directeur :

|                         |                  |                      |
|-------------------------|------------------|----------------------|
| Marc CHABASSIER         | Benoit MATHA     | Jean-Marie SUQUET    |
| Rudy CHEREAU            | Paul NAMER       | Mérick TURC          |
| Florian DEVAUCHELLE     | Cybelle NGUYEN   | Fadzei ZILAU MAYNARD |
| Pierre DUBOIS           | René PRADES      | Cyril CARLE          |
| Stéphan DUMAS           | Pascal RIDAO     | Cyrille CHARPENTIER  |
| Jean-Baptiste LORENZONI | Pierre SARTRE    |                      |
| Claude MANDIN           | Philippe SERGENT |                      |

La liste des demandes d'inscription ou renouvellements des membres refusés par le comité directeur :

(0) - Aucune personne.

**L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 19:30**

Pierre SARTRE  
*Président*

Jean-Marie SUQUET  
*Secrétaire Général*